



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Les membres du Conseil d'administration réunis en visio conférence le 21 Mai 2021, après avoir pris en considération les difficultés pour organiser une réunion de l'Assemblée Générale autour de la période Juin/ Juillet 2021 compte tenu des contraintes sanitaires toujours applicables, des difficultés pour obtenir une salle communale sans jauge de présence, la période d'élections et le Décret du 09 Mars 2021 dont les dispositions dérogatoires pour l'organisation à distance des CA et AG des associations sont prorogées jusqu'au 31 Juillet 2021.

Ont décidé à l'unanimité des membres présents que l'assemblée générale 2021 se fera par correspondance au cours du mois de Juillet

Le dossier complet a été envoyé aux **102** DDEN par voie postale et **61** bulletins de votes ont été retournés dans les enveloppes pré adressées et timbrées au Président de l'UD DDEN06 avant le 28 Juillet 2021, date limite de réception (le cachet de la Poste faisant foi.)

Le Vendredi 30 Juillet à 14 heures se sont réunis au domicile de Jean DOUSSY à Grasse, Mesdames MESSIN et MARTUCCI, Messieurs DOUSSY et ROSSO pour procéder à l'ouverture des 61 enveloppes reçues. Les résultats des votes ont été collationnés et un tableau EXCEL a été établi par Jean DOUSSY. **La participation est de 59,80%, largement supérieure aux AG précédentes en présentiel**

Les résultats de ces votes sont mentionnés sur chaque document concernant le point qui a fait objet d'un vote

Point 5: Faut-il maintenir le montant de la revue "Le Délégué" dans la cotisation annuelle ?

à la question posée les réponses ont été :

Pour le maintien **37** votes

Contre le maintien **12** votes

Abstentions **12** votes

Sur les 61 votants,

Une large majorité s'est prononcée pour le maintien du montant (10,00€) de la revue le Délégué dans la cotisation annuelle. Cette cotisation pour l'année 2022 sera donc de 34,00€.

A ce montant pourra s'ajouter un complément allant de 1,00€ à 2,00€ destiné aux différentes Associations locales (montant voté par ces AL)

Le Président de l'UD

Richard ROSSO

la secrétaire de séance

Michelle MESSIN